

de prévisibilité. Les APIE peuvent aider les entreprises canadiennes à réduire les risques et à faire baisser de nombreux égards les coûts de l'investissement dans des économies émergentes. On trouvera une liste des APIE du Canada à l'adresse (www.dfait-maeci.gc.ca/tma-naclfipa-f.asp).

Initiatives régionales

Le Canada a négocié dans le cadre de l'ALENA un accord global sur l'investissement avec les États-Unis et le Mexique. Les dispositions relatives à l'investissement de l'Accord de libre-échange Canada-Chili et la plupart des APIE conclus par le Canada s'inspirent du chapitre de l'ALENA portant sur l'investissement. Dans le cadre des travaux axés sur la ZLEA et l'Accord de libre-échange entre le Canada et quatre pays d'Amérique centrale, le Canada a entrepris avec ses partenaires commerciaux et financiers de l'hémisphère l'élaboration de règles d'investissement propres à garantir aux investisseurs canadiens la protection de leurs capitaux sur ces marchés, ainsi que la stabilité, la transparence et la prévisibilité de ceux-ci.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha, au Qatar, en novembre 2001, les ministres ont convenu que les négociations sur l'investissement débuteraient après la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, sous réserve d'une entente sur le déroulement des négociations. En participant aux travaux du Groupe de travail de l'OMC sur le commerce et l'investissement, le Canada continuera d'œuvrer pour que les membres prennent conscience des avantages que présente pareil cadre multilatéral pour l'investissement international et la croissance et l'expansion économiques. En harmonie avec les quatre accords de libre-échange qu'il a conclus, le Canada veillera à ce que tout cadre multilatéral préserve son droit d'adopter des règlements dans l'intérêt public.

À Doha, certains des pays en développement et des pays les moins avancés ont réclamé plus de temps et d'assistance technique pour évaluer les répercussions des règles multilatérales en matière d'investissement sur leurs objectifs nationaux de développement. Le Canada est fermement convaincu que tous les membres de l'OMC devraient

participer pleinement à la négociation de tout cadre multilatéral sur l'investissement et être en mesure d'exercer les droits et de s'acquitter des obligations qui en découleraient. À cette fin, d'ici la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, les membres veilleront à fournir aux pays en développement et aux pays les moins développés un soutien accru sous la forme d'une assistance technique et d'initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine.

Les accords de l'Organisation mondiale du commerce renferment déjà bon nombre de dispositions relatives à l'investissement. L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (Accord sur les MIC) interdira, dès qu'il aura été entièrement mis en œuvre, un certain nombre de prescriptions de résultats, dont les prescriptions relatives à l'équilibrage des échanges, l'obligation de recourir à des fournisseurs nationaux et les restrictions à l'exportation applicables au secteur des biens. Huit pays en développement ont obtenu prorogation du délai de suppression progressive de leurs MIC. Les pourparlers sur les MIC sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce.

Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Le Canada participe aussi à des négociations régionales sur l'investissement avec les pays côtiers du Pacifique dans le cadre de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Au moyen d'un programme de Plans d'action individuelle (PAI) facultatifs, dressés suivant des principes non contraignants, les pays de l'APEC s'efforcent de libéraliser leurs régimes d'investissement en supprimant les restrictions à l'accès aux marchés et en enrichissant leurs législations de dispositions protégeant les investissements étrangers. Le Canada a travaillé avec les autres membres de l'APEC à l'élaboration d'un modèle plus transparent et plus détaillé pour les PAI en matière d'investissement. C'est ainsi que le Canada a présenté à l'APEC une communication détaillée fondée sur ce nouveau modèle, dont on peut prendre connaissance dans le site Web de l'APEC (www.apecsec.org.sg). En outre, le Canada a participé au symposium sur l'investissement organisé par l'APEC en Corée en mars 2001 et à la Foire d'investissement de l'APEC, tenue en Chine en juin 2001. Le Canada continuera à mettre en œuvre des activités similaires tout au long de l'année.